

Club Arc en Ciel

Club "ARC-EN-CIEL"

JUGEALS-NAZARETH / NESPOULS

Invitation au THE DANSANT de la FETE DES MERES



Le SAMEDI 10 MAI 2025 à 14H 30
SALLE des FETES de NESPOULS

Animation Francis DEVAUX



La journée se terminera comme d'habitude

Uniquement sur réservations avant le 30 avril 2025

Après de Jean-Louis 06.71.92.87.76 ou Martine 06.85.52.09.48

Pensez à apporter vos couverts !

Messe

Messe à l'église à Jugeals-Nazareth, le **jeudi 29 mai 2025** à 9h30, jour de l'Ascension.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES MAIRIE

Téléphone : 05 55 85 90 53
Fax : 05 55 85 58 75
mairie@jugeals-nazareth.fr
Site : www.jugeals-nazareth.fr
Monsieur le Maire : 06 45 12 48 74
Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
Mardi : 8h à 12h et 13h30 à 16h30
Mercredi : 8h à 12h. Jeudi : 8h à 12h
Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 16h30
Cantine : 05 55 85 97 96
Ecole & Garderie : 05 55 85 92 60

MAISON MÉDICALE maison-medicale-montplaisir.fr

Médecins généralistes
Ophélie BUGEAUD
05 55 85 95 76

Médecin de garde : 15
Hypnothérapie

Jérôme CUSSAT 07 88 08 50 87
Infirmière

Nadia CAUPENE : 06 27 73 53 91
Orthophoniste

L. ORRETEGUY : 06 89 07 03 97
Réflexologue plantaire

C. FRUCTUOSO : 06 88 59 64 65
Psychothérapeute

Charlotte PELLEFIGUE : 07 56 80 63 25
Osthéopathe DO

Ségolène FOUQUES
07 71 94 10 88 ou via Doctolib

Assistants maternelles
Sandra RENAULT La Borie Basse
06 83 03 17 26

Jocelyne DUHIN La Brande
06 22 53 15 31

Brigitte TILLET
724, route de La Brande. 06 08 35 76 98

Gwendoline FAQUET
360, route de Noailles. 06 25 95 37 41

Assistante sociale
Valérie SEGURA : 05 19 07 83 20

Famille d'accueil personnes âgées :
Lysiana JEGAT : 05 87 43 92 90

SAMU : 15. POMPIERS : 18
GENDARMERIE : 17 ou 05 55 86 08 12

ERDF Dépannage électricité :
0972 675 019

SUEZ (Gestion de l'eau)
Service clientèle : 05 67 80 67 68

Urgences techniques : 05 67 80 67 69

Trésorerie de Brive :
05 55 17 77 20

Accueil paroisse :
Saint-Martin : 09 62 24 95 50

LE BULLETIN MUNICIPAL DE JUGEALS-NAZARETH



Mai 2025

Le mot du Maire



Dans le précédent bulletin, je vous informais d'un arrêté du maire concernant une interdiction temporaire d'utilisation des installations sportives en sous-sol de la salle Jean Moulin. Je précisais que cet arrêté serait retiré rapidement dès le retour à une utilisation normalisée pour le respect de l'ensemble des utilisateurs du s/sol de Jean Moulin. C'est chose faite, après une rencontre sur place entre les élus et des dirigeants de l'ASJN. Après un échange fructueux, nous avons pu constater une amélioration des conditions d'utilisation des locaux avec la promesse que cela perdure. De notre côté, la municipalité doit procéder à quelques petits travaux de maintenance en plomberie, éclairage, etc...

Concernant les travaux d'aménagement de l'espace public dans le bourg, tout se déroule pour l'instant selon le planning établi. Le permis de construire a été déposé comme prévu semaine 15. Celui-ci est relatif à la première tranche de travaux pour la mise hors d'eau et hors d'air des bâtiments jouxtant la mairie. Les appels d'offres devraient être déposés début Juin pour le choix des entreprises avant les vacances d'Août. Cela devrait permettre un démarrage effectif des travaux à la rentrée de septembre-octobre. Vous pouvez constater d'ailleurs les « premiers coups de pelle » en ce moment, ils concernent les études géotechniques nécessaires avant travaux. Puis enfin, un mot sur un élément important, le plan de financement de cette première tranche. Vous en avez pris connaissance dans le compte rendu du conseil municipal du 13 février publié dans le bulletin d'Avril dernier. Sur les trois financeurs nous avons d'ores et déjà deux réponses nous informant que notre projet est retenu. Il s'agit d'une part de la subvention de l'état (DETR) pour un montant de 175 000 €, puis d'autre part, le fond de soutien territorial de l'AGGLO pour un montant de 21 880 €. Concernant le contrat de solidarité du conseil départemental, en accord avec celui-ci, le montant demandé est de 74 000€. Cette subvention doit être officialisée dès que les entreprises seront retenues, par le vote de deux délibérations. La première par notre conseil municipal, puis enfin la seconde par le conseil départemental.

Après avoir assuré la garde des enfants de notre école pour les vacances scolaires de Toussaint, février et Avril sous forme de garderie périscolaire, dès le mois de juillet prochain nous devrions accueillir les enfants sous le mode ALSH. Toute la procédure de ce mode d'accueil est en cours avec jeunesse et sport et la CAF. Un conseil municipal délibèrera sur le sujet très prochainement. Les parents seront bien sûr informés de toutes les modalités d'accueil le plus rapidement possible.

Nous étions souvent épargnés par les intempéries sur notre commune, ce ne fut pas le cas lors des fortes pluies du week-end de Pâques. Le samedi 19 Avril, suite à un appel d'administrés demeurant impasse des Grêches je me suis rendu sur place avec un pompier qui a pu faire venir des motopompes limitant ainsi les dégâts. Puis le dimanche 23 Avril, un talus totalement détrempé et un coup de vent ont couché un énorme chêne sur la clôture d'un de nos administrés route du Dognoux. Nos agents techniques sont intervenus le plus rapidement possible et naturellement des déclarations aux deux assurances respectives ont été faites. Je tiens à remercier les habitants concernés par ces deux sinistres qui ont fait preuve de diligence envers la municipalité.

Le Maire Gérard BAGNOL

Visitez notre site : jugeals-nazareth.fr